



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Véronique Rodondi ainsi que de Messieurs Enrico Monsutti, Président, Jean-Pierre Chapalay et Jean-Claude Favre, s'est réunie à 13 reprises entre le 8 février et le 30 mai 2011, séances parmi lesquelles ont eu lieu le 18 avril une séance de présentation par la Municipalité du Rapport de gestion 2010 et des Comptes communaux 2010 et le 9 mai 2011 une séance consacrée aux «Questions orales» en présence de la Municipalité et de la Commission des finances.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

A l'occasion de la visite de la commune du 18 mai 2011, la CG a pu selon ses vœux se rendre sur les différents sites composant la « colonne vertébrale » qui alimente en eau potable notre commune.

Nous avons tout d'abord pris le chemin de la STAP Mouette, en compagnie de la Municipalité, de la CF et de M. Volbert, notre fontainier.

C'est depuis ce lieu magnifiquement situé que nous avons écouté avec grand intérêt les premières informations données par MM. Michelet et Volbert. Nous avons retenu que cette station assure la distribution de l'eau sur le réseau communal et le pompage jusqu'au réservoir de Chatruffe.

Notre cheminement s'est donc logiquement poursuivi jusqu'à ce premier réservoir. Ce site, récemment rénové, est en très bon état. Il comprend deux cuves de 500 m³ dont une réserve incendie ainsi que deux pompes garantissant le transport de l'eau jusqu'au réservoir de la Métraude. Idéalement située, cette station rend possible, grâce à des réducteurs de pression et à un découpage par étage, le maintien d'une pression d'eau acceptable sur tout le réseau. Ces équipements permettent aussi à M. Volbert de jongler avec finesse entre réservoirs et pompes pour ainsi équilibrer les fortes demandes constatées à certaines heures de la journée.

En outre, nous avons pris conscience, grâce à cette visite, que, chaque fois que nous ouvrons un robinet, de l'électricité a été utilisée pour nous acheminer cette eau.

Nous nous sommes ensuite rendus au réservoir de la Métraude, point culminant du territoire communal. La capacité de la cuve est de 500 m³ dont 200 m³ de réserve incendie. L'appareillage en inox, entièrement rénové et adapté, ainsi qu'une étanchéité intérieure ajoutée lors des travaux de réfection garantissent la

conservation de l'eau dans le respect de normes alimentaires de plus en plus strictes. Afin d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement, un système by-pass nous permet de prendre de l'eau sur le réseau de Lausanne en direct ou via la nouvelle cuve de Vers-chez-les-Blanc sur laquelle Belmont a récemment acquis une réserve de 800 m³.

Grâce à cette nouvelle acquisition, nos deux réservoirs peuvent donc être alimentés non seulement par pompage, mais également par gravitation.

La visite s'est terminée au poste de commandement situé à la route d'Arnier. C'est à cet endroit que sont collectées toutes les données nécessaires à la surveillance et à la détection d'anomalies des installations de notre réseau d'eau.

Une réflexion est en cours quant à la possibilité de relier le service des eaux au nouveau « piquet intercommunal » afin d'assurer une sécurité encore meilleure.

L'assurance de l'alimentation en eau potable et la qualité des services associés sont des éléments essentiels dont bénéficie toute la population.

Enfin, la CG remercie chaleureusement nos deux orateurs pour leurs explications instructives et passionnantes.

EXAMEN DE TROIS DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2010

La CG a tenu à examiner, parmi les dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2010, ceux concernant:

1. Le portail Est
2. Le réseau d'eau
3. La route du Signal

1. Le portail Est

Bien que le ralentisseur ait été mis à l'enquête, le préavis N° 12/2009 « Création d'un ralentisseur au droit des escaliers du sentier des Cancoires complémentaire » au préavis N° 11/2009 « Aménagement du sentier des Cancoires – Création du portail Est – Création d'un ralentisseur au carrefour RC773 – Ch. des Pralets » a été abandonné.

Les séances avec les services de l'Etat ont permis le déplacement du passage à piétons prévu au droit des escaliers du sentier des Cancoires d'une centaine de mètres sur le ralentisseur situé au débouché du Ch. des Pralets.

A la suite de cette décision, il a été possible:

- de renoncer à la création d'un 2^{ème} ralentisseur destiné à sécuriser le passage à piétons déplacé,
- d'améliorer considérablement la sécurité de ce passage,
- d'améliorer la transition entre les escaliers et le trottoir en rehaussant le trottoir dès le bas du sentier des Cancoires,
- de sécuriser le trottoir par l'installation d'une barrière sur toute la partie surélevée,
- de faciliter le raccordement de l'escalier privé selon les vœux de la propriétaire,

- d'améliorer le profil en long du trottoir menant à l'Espace Cancoires et au passage à piétons déplacé,
- de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite,
- de sécuriser l'accès à l'Espace Cancoires depuis le chemin des Pralets.

L'îlot central aménagé à la hauteur de l'arrêt du bus englobe et sécurise le passage à piétons emprunté par les élèves de notre commune scolarisés à Pully qui prennent ou quittent quotidiennement le bus au Blessoney.

La limitation à 60 km/h de la route des Monts-de-Lavaux, la signalisation indiquant la présence de bus et la proximité de la limite avec la Commune de Lutry, à l'est de l'îlot central, ont conduit à maintenir la limitation à 50 km/h à l'ouest de l'îlot central.

La signalisation et le panneau d'entrée mis en place en 2010 s'intègrent bien avec l'environnement et indiquent clairement l'entrée de notre localité.

2. Le réseau d'eau

En 2007 puis en 2009 et en 2010, les six préavis suivants traitent de notre approvisionnement en eau, de nos réservoirs et de notre réseau de distribution :

- Préavis municipal N° 05/2007
Réseau d'eau potable – Modification de la prise d'eau sur les conduites de transport de la Ville de Lausanne – Sécurisation et rénovation du bâtiment de la STAP Mouette – Sécurisation des réservoirs
- Préavis municipal N° 07/2009
Changement de la conduite d'eau potable sous la RC 773 à la hauteur de l'hôtel-restaurant "Le Belmont"
- Préavis municipal N° 14/2009
Réseau d'eau potable et réseau électrique – bouclage Rueyres/Travers-Bancs
- Préavis N° 01/2010
Raccordement du réservoir de « La Métraude » au réservoir d'EauService Lausanne, création d'un chemin d'accès au réservoir et de 2 places de parking, création d'une chambre de comptage et radiation d'une servitude
- Préavis N° 02/2010
Changement de la conduite d'eau potable sous la route du Burenoz entre le chemin du Stand et les immeubles 17-21, réfection du trottoir et mise en place de tubes électriques en attente
- Préavis N° 03/2010
Acquisition auprès d'EauService Lausanne d'un volume de réserve sur le réservoir de « Vers-chez-les-Blanc ».

A ceux-ci s'ajoutent plusieurs préavis concernant indirectement le réseau d'eau, des conduites étant remplacées ou prolongées dans le cadre de travaux routiers.

Au vu du nombre important de préavis concernant directement ou indirectement notre approvisionnement en eau, nos réservoirs et notre réseau de distribution, notre

Commission a choisi d'examiner les préavis N^{os} 01/2010, 02/2010 et 03/2010. L'examen de ces préavis nous a amené à faire les constatations suivantes:

Un des soucis des Municipalités est d'assurer la distribution de l'eau potable à tous les ménages qui sont raccordés à leurs réseaux, qu'ils soient communaux ou intercommunaux. En ce qui concerne Belmont, bien que nous ayons de nombreuses sources, notre unique fournisseur est la Ville de Lausanne, via EauService Lausanne, par deux des trois conduites de transport (Pays d'Enhaut, Pont-de-Pierre et Lac de Bret) qui traverse notre territoire. Les conduites du Pays d'Enhaut et du Lac de Bret alimentent notre station de pompage de la Mouette. La nouvelle conduite de transport d'EauService Lausanne alimente les réservoirs de Vers-chez-les-Blanc et de la Montagne du Château (point culminant du Jorat) depuis la station de pompage de Lutry. Notre Municipalité a saisi l'opportunité d'y raccorder notre réservoir de la Métraude par piquage. Par ailleurs, ce réservoir a été mis en conformité (étanchéité, sécurisation et réfection des structures).

En raison de l'augmentation de notre population, nos réservoirs de Chatruffe et de la Métraude n'offrent plus les capacités nécessaires pour assurer avec fiabilité l'approvisionnement de tous les ménages raccordés à notre réseau. Suite au raccordement du réservoir de la Métraude à la conduite de transport d'EauService Lausanne, l'opportunité s'est présentée d'acquérir un volume de réserve sur la nouvelle cuve du réservoir de Vers-chez-les-Blanc. De plus, cette réserve est située à une altitude suffisante pour être utilisée par gravitation. Ces décisions nous évitent de devoir agrandir le réservoir de la Métraude ou d'en construire un nouveau (étude au Signal abandonnée). Le calcul approximatif du coût de construction et d'exploitation d'une nouvelle cuve à la Métraude ou d'un nouveau réservoir montre que cette solution est avantageuse pour notre Commune. Il y a également lieu de relever que notre réseau communal peut être alimenté tant par le piquage de la Métraude qu'à partir de la station de pompage de la Mouette dont une partie des travaux prévus dans le cadre du préavis N^o 5/2007 ont été différés afin d'être mieux adaptés à la nouvelle situation.

Les buts poursuivis, sont aussi de réaliser des bouclages qui permettent d'une part de ne pas interrompre l'alimentation des différents quartiers de notre Commune en cas de ruptures de conduites principales et, d'autre part, de garantir l'utilisation des bornes hydrantes. Le bouclage Rueyres/Travers-Bancs voté en 2009 et réalisé dès juin 2010 assure l'approvisionnement en eau et en électricité des quartiers de Rueyres, de Rochettaz et des Chaffeises par les Rueyres ou par le Burenos. Le remplacement systématique des conduites lors de travaux routiers permet d'adapter les diamètres des conduites, de rajouter ou déplacer des bornes hydrantes et d'utiliser des matériaux nouveaux moins sensibles aux mouvements de terrains.

Au vu des décisions prises par notre Municipalité et approuvées par notre Conseil au cours de cette dernière législature, nous ne pouvons que constater que l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des ménages raccordés a été considérablement sécurisé, que ce soit en quantité disponible, en qualité et en fiabilité de l'approvisionnement en cas de ruptures de conduites principales.

Forts de nos constatations lors de la visite de la station de pompage de la Mouette, des réservoirs de Chatruffe et de la Métraude ainsi que du poste de commandement d'Arnier, nous pouvons affirmer que notre réseau d'eau est performant et que le

principal risque de rupture d'approvisionnement en eau consiste en des pannes successives sur les réseaux électriques.

Lors de l'examen des dossiers, nous avons constaté que l'établissement des soumissions est souvent assez aléatoire car, à ce moment là, l'état des installations souterraines et des raccordements privés qui doivent souvent être adaptés à l'implantation de la nouvelle conduite n'est pas connu. A moins d'avoir des connaissances techniques, il est difficile de comprendre les termes utilisés dans les soumissions et de savoir exactement ce qu'ils signifient. Les entreprises adjudicataires sous-traitent parfois des travaux qui sont facturés directement à la Commune et qu'il s'agit ensuite de retrouver dans les soumissions pour en vérifier le prix. De même, les critères d'adjudication et de pondération utilisés pour évaluer les soumissions ne permettent pas d'emblée de déterminer quelle sera l'entreprise la mieux placée. Toutes ces vérifications sont du ressort de l'ingénieur mandaté par la Municipalité, d'où l'importance du choix de cet ingénieur ou de l'architecte lors de constructions immobilières.

3. La route du Signal

La CG a examiné le dossier relatif aux travaux effectués sur la Route du Signal entre 2008 et 2009, tels que décrits dans les préavis N^{os} 05/2008 et 04/2010 présentés au Conseil communal.

La réalisation de ces travaux, initialement prévue au début des années 90, a été reportée suite au glissement de terrain de Champ-Chamot.

L'étude de cet objet a été reprise en 2007 et une demande de crédit de CHF 1'485'000 a été présentée au Conseil communal et approuvée par celui-ci lors de sa séance du 29 mai 2008.

De l'avis de la CG, l'analyse du dossier relatif à ces travaux fait ressortir des manquements dans le suivi effectué par l'ingénieur civil, lesquels ont eu pour conséquence la présentation tardive de la demande de crédit complémentaire au Conseil communal.

A plusieurs reprises dans la correspondance liée aux travaux, la CG constate des divergences d'opinion entre la Municipalité ou le personnel communal et l'ingénieur civil mandaté pour assurer le bon déroulement des opérations.

Un état intermédiaire de situation des travaux a bien été transmis début 2009, mais avec beaucoup de retard et sous une forme manuscrite peu adaptée à l'analyse des chiffres.

Bien que les travaux aient été terminés en août 2009, le préavis de demande de crédit complémentaire n'a été présenté au Conseil communal qu'en avril 2010.

Le budget initial de CHF 1'485'000 contenait déjà un montant pour divers et imprévus d'environ CHF 125'000.

Malgré cette réserve et malgré des revenus d'environ CHF 105'000 générés par une subvention de l'ECA et un excédent sur les ventes de terrain du domaine public, une demande de crédit complémentaire de CHF 180'000 a été présentée au Conseil Communal et approuvée par celui-ci lors de sa séance du 27 mai 2010.

Nous pouvons donc considérer que le surcoût de ce projet par rapport aux chiffres présentés dans le préavis N° 05/2008 est de l'ordre de CHF 410'000 (125'000 + 105'000 + 180'000), soit environ 30% de dépassement.

A noter également qu'il semblerait que la situation présentée dans le cadre de ce deuxième préavis ne soit pas la situation finale du projet puisqu'une facture du géomètre de CHF 22'500 est encore en souffrance.

A la suite de l'analyse de ce dossier dont la taille est à l'échelle de l'ampleur des travaux réalisés, la Commission de Gestion recommande à la Municipalité :

- de ne plus faire appel à l'ingénieur civil qui a été mandaté pour ces travaux,
- d'assurer un suivi budgétaire plus régulier des travaux se déroulant sur une longue période,
- d'informer plus rapidement le Conseil communal en cas de dépassement des crédits alloués.

Nous concluons cependant en soulignant la qualité des travaux effectués, leur intégration harmonieuse à l'existant et l'amélioration générale de la sécurité dans ce quartier qui a connu un très fort développement ces dernières années.

L'investissement effectué aura ainsi permis de réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à l'évolution de ce quartier pour les années à venir.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2010

Administration Générale – Personnel – TL – Délégué aux Affaires Lausanne Région – PPP (PCI, Police, Pompiers)

Gestion des ressources humaines

La CG relève l'importance d'une distribution réfléchie des tâches au sein de l'administration communale et de la mise en place d'un processus de gestion de celles-ci, assimilable aux normes ISO. En effet, la qualité des prestations et l'efficacité de leur réalisation sont essentielles pour la population de Belmont. A ce titre, la CG salue l'installation d'une application complète pour la gestion des ressources humaines et prend note qu'elle ne sera réellement opérationnelle qu'à partir de 2011. Comme elle en faisait déjà part dans son rapport de l'année dernière, la CG souhaite que la prochaine élaboration d'un nouveau règlement du personnel communal tienne dûment compte de ces éléments.

Pully à l'heure du Québec

La CG remercie la Municipalité de sa première participation à ce festival et espère dans sa poursuite pour que le rayonnement culturel de notre commune où « il fait vraiment bon vivre » brille de tous ses feux.

Contrôle de la vitesse

Dans le but d'assurer la meilleure sécurité possible pour les Cancoires, la CG invite la Municipalité à faire intensifier les contrôles radar mobile compte tenu du pourcentage important (presque 10 %) des conducteurs en infraction ainsi qu'à étudier la faisabilité technique et financière de l'installation de radars fixes aux endroits stratégiques.

Finances – Domaines – Bâtiments Communaux – Forêts – Vignes

Finances

Cette rubrique étant traitée par la Commission des finances, la CG ne peut que constater qu'une grande partie des éléments dépendent directement de décisions cantonales voire fédérales, notamment par le biais de transferts de charges, généralement du haut vers le bas. Les critères de péréquation intercantonale et intercommunale ne vont pas toujours dans le sens d'une saine gestion des finances publiques, ces critères pouvant être influencés et ne reflétant pas forcément les disparités réelles entre les prestataires et les bénéficiaires. De même, les différentes bascules d'impôts liées à des charges transférées des Communes au Canton ne peuvent tenir compte de tous les éléments. Notamment pour la sécurité du territoire, il est transféré 6 points d'impôts calculés sur la situation antérieure alors qu'une partie des compétences cantonales vont être transférées aux polices intercommunales ou communales et que de récentes modifications de législation entraînent un surcroît de travaux administratifs.

Il y a lieu de ne pas perdre de vue que d'importants investissements (route de la Louche, agrandissement du collège, transformations de la Maison Pasche et de l'Auberge communale) sont en cours, à l'enquête ou à l'étude et se traduiront par une augmentation importante de nos emprunts à partir de 2012.

Si actuellement les taux d'intérêts sont extrêmement bas, il n'est pas certain que cette situation va perdurer et que les taux des nouveaux emprunts demeureront aussi favorables.

Domaines et Terrains

La CG relève que notre réseau routier a été mis à rude épreuve durant les deux derniers hivers et que de nombreux trous ont dû être rebouchés. Le préavis N° 05/2011 demande de crédit extrabudgétaire pour travaux d'entretien routiers accepté par le Conseil communal va permettre de remettre en état les secteurs les plus abimés. Lors de travaux de goudronnage, il y a lieu de veiller à la qualité et l'épaisseur des goudrons ou enrobés posés lors de réfections complètes ou lors de travaux de raccordement privés aux canalisations communales.

Les réseaux d'eau et d'électricité sont régulièrement entretenus et, si nécessaire, remis à neuf à l'occasion de travaux de génie civil.

Hormis le glissement des Bas-Monts, les terrains communaux ne présentent pas de risques particuliers et sont régulièrement entretenus.

Bâtiments communaux

D'une manière générale, les bâtiments communaux sont en bon état d'entretien. A l'usage, différentes adaptations s'avèrent nécessaires pour l'Espace Cancoires, notamment la pose de stores extérieurs afin de limiter l'effet de serre en été.

La CG se plaint à relever le fait que la Maison Pasche et l'Auberge communale soient transformées et mises en valeur. Toutefois, le manque de places de stationnement est à solutionner, au moins pour les locataires actuels et futurs de ces bâtiments. Il est regrettable que l'égoïsme de quelques propriétaires ait ruiné la possibilité de places de parc communautaires dans le cadre du PEP Derrière Bourg.

Forêts et Vignes

L'exploitation et l'entretien des forêts communales ainsi que l'entretien des chemins forestiers n'appellent pas de remarques de la part de la CG. La reconstruction du refuge de Malatête constituera un plus pour les équipes appelées à effectuer des travaux forestiers.

La CG relève l'excellent travail de notre vigneron tâcheron qui a été très bien noté par la commission des vignes de la Confrérie des vignerons de Vevey. Les quantités produites varient en fonction des conditions météorologiques mais la qualité demeure excellente.

Ecoles – Œuvres Sociales – Affaires Culturelles

A voir l'augmentation de la fréquentation de toutes les structures d'accueil de la Commune (réfectoire, UAPE, Accueil Familial de Jour, Les Moussaillons, ...), nous constatons la jeunesse se porte bien à Belmont.

Les enfants en âge de scolarité obligatoire bénéficient des infrastructures mises à leur disposition par les établissements scolaires de Pully, Paudex et Belmont. Ils ont pu entre autres, en 2010 participer au « carrefour-chansons » à l'Octogone, profiter des nombreux sports facultatifs offerts aux élèves et bénéficier des cours prodigués depuis 30 ans par l'Ecole de Musique de Pully.

Ceux qui restent en classe à Belmont peuvent profiter du réfectoire « Midi-cancoires » ou de l'UAPE qui, étant donné son succès croissant, a dû ouvrir une annexe dans l'enceinte du collège.

La CG prend bonne note du fait que les besoins d'espace liés à ce succès croissant seront couverts par les infrastructures existantes, ceci en attendant la réalisation de la 3^{ème} étape de l'extension du collège.

Pour les plus jeunes, la structure d'Accueil Familial de Jour joue toujours un rôle essentiel puisque 172 demandes ont été enregistrées en 2010.

La CG se réjouit de constater que la liste d'attente à fin 2010 est plus courte qu'à fin 2009. Une partie de cette liste d'attente est liée aux difficultés de trouver des accueillantes en milieu familial pour les bébés.

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

2010 représente la première année d'activité de ce centre d'accueil, nouvellement installé dans notre Espace Cancoires inauguré au mois de juin.

La mise en place de ce centre a représenté un investissement conséquent pour notre Commune et son exploitation au quotidien nécessite l'emploi d'un nombre important de collaborateurs, ce qui explique en grande partie l'augmentation de plus de 50% des postes de travail du personnel communal.

Si l'on ajoute à cela le fait que les comptes communaux 2010 font ressortir un coût d'exploitation du centre plus important que ce qui était prévu au budget, la CG aurait souhaité avoir plus d'information sur la gestion 2010 des Moussaillons.

Il aurait été intéressant par exemple de connaître le détail de l'occupation du centre par mois et par secteur, le taux d'occupation que cela représente, une comparaison de ce taux d'occupation avec les chiffres employés pour la préparation du budget.

De même, du côté des ressources employées, il aurait été utile de connaître le nombre exact de collaborateurs employés sur les différents mois de l'année et la différence par rapport aux estimations budgétaires initiales.

Finalement il est important pour la CG de savoir si le déficit enregistré sur 2010 est dû au démarrage de cette nouvelle activité pour la Commune ou s'il faut prévoir pour les années à venir des déficits identiques, voire même plus importants au moment où les subventions de l'OFAS disparaîtront.

Ces différents points font l'objet des questions écrites figurant en fin du présent rapport.

Activités locales

La CG est heureuse de constater que la vie associative à Belmont est toujours aussi active et que les Cancoires participent volontiers aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année.

Services industriels – Travaux publics – Assainissement et environnement – Espaces verts

Services industriels

La mise en place de la libéralisation du marché de l'électricité se poursuit. Nous ne pouvons que rester vigilants quant à son harmonisation tarifaire prévue pour 2011. Manifestement, nous n'avons pas le pouvoir de maîtriser ces coûts. Il est néanmoins réjouissant de constater que de nouvelles pistes sont étudiées au niveau local (turbinage de la Paudèze, biogaz, etc...) pour trouver de nouvelles ressources énergétiques et pour tenter de maîtriser une partie si modeste soit-elle de nos dépenses en énergie.

Il paraît que les ruisseaux font les grandes rivières !

Service des eaux

La gestion de l'eau par une collectivité publique profite à l'entier de la population. Il est réjouissant d'apprendre que le réseau des conduites de Belmont se trouve en bon état. En effet, la CG constate que l'entretien des conduites et le stockage de l'approvisionnement d'eau potable se poursuivent avec efficacité.

STEP

Lors de la visite de la STEP en 2008, la CG avait pu constater que la production de biogaz lui permettait de subvenir aux deux tiers de ses besoins en électricité et qu'elle prévoyait à moyen terme de devenir autonome.

En 2010, le remplacement de l'unité de déshydratation nous indique une augmentation de la consommation électrique mais par contre une diminution de la consommation d'eau. De nouvelles normes nécessitent cependant d'importantes rénovations pour des traitements plus élaborés (micropolluants et nanoparticules). Des études sont en cours, mais nous devons cependant patienter plusieurs années avant de voir aboutir ces réflexions (vers 2020).

Travaux publics

Saluons l'opportunité qui a été saisie d'acquérir une cuve de 800 m³ dans le réservoir de Vers-chez-les-Blanc, nous évitant d'avoir à en construire un nouveau.

Aménagement et Gestion du Territoire (Police des Constructions et Urbanisme) – Temples & Cultes

Police des constructions

La CG constate avec satisfaction que le total des permis d'habiter délivrés augmente et prend un bon rythme de croisière et que le retard se résorbe.

Mlle Gamboni, du service technique, a décidé, après avoir œuvré d'arrache-pied à la mise à jour du registre des citernes ainsi qu'à l'établissement du registre fédéral des bâtiments, de partir pour un tour du monde. La jeunesse de Belmont a le vent en poupe!

La mue du tissu architectural se poursuit dans le même sens que l'année précédente. En effet, une majorité des chantiers entrepris dans la commune est le fait de rénovations et non de nouvelles constructions, hormis les immeubles de Burenoz, par exemple.

Plan de quartier Burenoz-Malavaux

Le chantier s'est bien déroulé compte tenu de son importance et n'a pas occasionné de mauvaises surprises. La Municipalité a décidé de consacrer aux enfants une surface d'environ 400 m², entièrement clôturées et située sur une parcelle privée communale. Cette surface comprendra deux aires d'activité. L'une permettra aux enfants de faire du tricycle dans une zone sécurisée et non sur les places de stationnement avoisinantes. Des bancs, quelques arbres et des troncs sculptés seront installés sur l'autre aire de jeux.

Temples et cultes

L'entreprise mandatée pour effectuer les travaux de réfection du perron devant le Temple a respecté la nature des pierres, lesquelles s'intègrent parfaitement à l'ensemble. De plus, le préavis N° 03/2009 a été bouclé avec une dépense de CHF 147'455.60 sur un crédit de CHF 210'000.00.

La CG est heureuse de constater que la convention établie avec la CILV (Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud) a été reconduite jusqu'en 2014. En revanche, le taux de participation à la subvention a nettement diminué. Et pour cause, le nombre de fidèles est passé de 24 à 12 pour notre commune.

Saluons la volonté de la Municipalité de préserver la bonne entente qui règne entre les différentes communautés religieuses.

QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

Constatant que les Moussaillons ont entraîné une perte d'environ CHF 193'151 pour l'année 2010, alors que le budget prévoit une perte de CHF 86'300, nous vous prions de bien vouloir nous fournir plus de détails nous permettant d'évaluer la gestion de ce centre, à savoir les éléments suivants :

1. détail de l'effectif du personnel et des écarts par rapport à l'effectif budgétisé
2. détail de l'occupation en nombre d'enfants selon les catégories ainsi que leur évolution au cours de l'année 2010

3. écarts par rapport aux prévisions budgétisées
4. une augmentation du taux d'occupation va-t'elle entraîner une augmentation du personnel? Si oui, dans quelles proportions?
5. pourquoi le montant des participations cantonales et fédérales (numéro de compte 740.4515.00) est-il inférieur au montant ressortant du budget?
6. le déficit constaté sur 2010 est-il principalement dû au démarrage de cette nouvelle activité ou faut-il prévoir pour les années à venir des déficits du même ordre?

CONCLUSIONS ET DECHARGE

La CG, unanime, remercie la Municipalité de la disponibilité dont elle a fait preuve et lui sait gré de la présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2010.

La CG vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion, accompagné des réponses de la Municipalité aux questions écrites ci-dessus, et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2010.

Belmont-sur-Lausanne, le 30 mai 2011

Pour la Commission de Gestion :

Enrico Monsutti, Président

Véronique Rodondi

Marina de Watteville

Jean-Pierre Chapalay

Jean-Claude Favre